



**OFFICE SOCIAL
COMMUN MAMER**

Bertrange
Dippach
Kehlen
Kopstal
Leudelange
Mamer
Reckange-sur-Mess

Capellen, le 13 octobre 2026



**Aux membres du conseil d'administration
de l'Office social commun Mamer**

**Concerne : Réunion 9/2026 du conseil d'administration de l'Office social commun
en date du 22 octobre 2026**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 17, alinéa 1^{er}, de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale, j'ai l'honneur de vous convoquer à la **9^e réunion** en 2026 du conseil d'administration de l'Office social commun, qui aura lieu

**le jeudi 22 octobre 2026 à 17 h 00
dans la salle de réunion de l'Office social commun Mamer,
2-4, Parc d'Activités Capellen, bâtiment B, L-8308 Capellen.**

Ordre du jour :

1. Approbation du registre aux délibérations du 10 septembre 2026
2. Gestion journalière
3. Propositions budgétaires : budget rectifié 2026 et budget initial 2027
4. Décharges de la perception des recettes irrécouvrables et procédures judiciaires
5. Divers
6. Affaires de personnel - Séance à huis clos : Poste du réceptionniste

Conformément à l'article 8 du règlement d'ordre intérieur, les dossiers administratifs et sociaux inscrits à l'ordre du jour peuvent être consultés au secrétariat de l'Office social commun.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.

Pour le conseil d'administration

Marcel SCHMITT, président

Copie de la présente est adressée aux collègues des bourgmestres et échevins des communes-membres